



Nos formations « Habilitation électrique » du secteur Santé & Sécurité au travail répondent aux obligations réglementaires en vigueur :

Code du travail :

Article R4544-6 : « L'accès aux locaux ou emplacements à risques particuliers de choc électrique mentionnés...est réservé aux personnes titulaires d'une habilitation appropriée. ».

Article R4544-9 : « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ».

Article R4544-10 : « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

NFC 18510 de l'Union Technique de l'Electricité citée dans les articles du code du travail



NOS ATOUTS



Nos auditeurs sûreté sont tous issus de divers secteurs opérationnels et offrent les qualités suivantes :

- Maîtrise des techniques d'audit
- Compétences dans le domaine de la Sécurité / Sûreté
- Sens de l'observation
- Efficacité à communiquer avec les clients ou les acteurs
- Sens de l'écoute
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Discrétion et confidentialité



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE BS BE MANOEUVRE

PROGRAMME

Théorie (60%)

Les notions de base sur l'électricité :

- L'évaluation des risques
- Les grandeurs électriques et les domaines de tension
- Les dangers de l'électricité

Le travail en sécurité :

- Les zones d'environnement et leurs limites
- Les prescriptions des zones de travail
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Les rôles et différents titres d'habilitations
- Description des séquences de la mise en sécurité d'un circuit
- Les outillages et matériels électriques adaptés
- Chargé d'opérations spécifiques BS et BE manœuvre limitée, rôle et opérations

Les accidents :

- Les effets du courant sur le corps humain
- La procédure en cas d'accident électrique
- la procédure en cas d'incendie électrique

Pratique (40%)

- Analyser les risques électriques
- Délimiter la zone d'intervention BT
- Réaliser une mise hors tension pour soi-même
- Préparer et organiser la prévention lors d'une opération de raccordement
- Appliquer les prescriptions
- Réaliser une manœuvre d'exploitation

Evaluation des connaissances par QCM

Evaluation pratique sur site (mise à disposition des installations électriques)

Maintien des Compétences : Recommandé tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, de consigne de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique en basse tension.
- Savoir appliquer les consignes de sécurité liées au manœuvre et réarmements effectués sur des installations électriques
- Permettre au salarié de réaliser une intervention de remplacement et de raccordement en basse tension

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Toute personne non électricien chargée d'assurer des interventions élémentaires (remplacement, raccordement, manœuvre et au réarmement)

Pré-requis

Etre qualifié en électricité

Le salarié doit comprendre les instructions de sécurité

Nombre de personnes

12 personnes par groupe

Durée:

14 heures, soit 2 jours

Validation

QCM et évaluation continue

Avis après formation

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit

Vidéoprojection format Powerpoint + Animations

Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation

Livret de formation remis aux stagiaires